

CONCOURS INTERNATIONAL DE DANSE CLASSIQUE LE CHAUSSON D'OR Les 10 et 11 AVRIL 2010



REGLEMENT

ARTICLE I

Le "CHAUSSON D'OR", CONCOURS INTERNATIONAL de DANSE, pour danseuses et danseurs de toutes nationalités, a pour but de promouvoir la danse classique et de découvrir de jeunes talents.

Le concours est prévu sur deux jours :

SAMEDI 10 AVRIL 2010
DIMANCHE 11 AVRIL 2010

Eliminatoire
Finale

Le **VENDREDI 9 AVRIL 2010** après-midi est réservé à l'accueil des candidats et au placement de leur variation sur scène. Les épreuves se dérouleront au :

THÉÂTRE DE NEUILLY,
167, avenue Charles de Gaulle,
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Scène : 13 par 10 mètres Pente : 0% Tapis de scène

TOUTES LES EPREUVES SONT PUBLIQUES

ARTICLE II

NIVEAUX

Les candidats sont répartis d'après leur âge en cinq niveaux :

PREPARATOIRE : Candidats de 8 et 9 ans n'ayant pas atteint 10 ans le jour de la finale
ETUDE A et B : Candidats de 10 et 11 ans n'ayant pas atteint 12 ans le jour de la finale
ESPOIR : Candidats de 12 et 13 ans n'ayant pas atteint 14 ans le jour de la finale
SUPERIEUR : Candidats de 14 et 15 ans n'ayant pas atteint 16 ans le jour de la finale
PROFESSIONNEL : Candidats de 16 à 21 ans n'ayant pas atteint 22 ans le jour de la finale
Des dispenses d'âge peuvent être éventuellement accordées sur demande écrite.
Aucune dérogation ne sera accordée aux enfants de moins de 8 ans.

ARTICLE III

EPREUVES

Tous les candidats devront être présents, au lieu et à l'heure indiqués sur la convocation, munis d'une pièce d'identité + photo d'identité.

Le concours se déroule en 2 parties : **ELIMINATOIRE** et **FINALE**

Les épreuves sont sur pointes pour les filles, tous niveaux sauf PREPARATOIRE, ETUDE A et adage ESPOIR sur demi-pointes.

Tous les détails concernant le déroulement des épreuves seront précisés sur les convocations.

Les candidats doivent préparer les variations suivantes :

PREPARATOIRE :	1 variation libre (maxi 1,45 min)
ETUDE :	1 variation libre (maxi 1,50 min) Etude A: variation sur demi-pointes Etude B: variation sur pointes
ESPOIR :	1 variation libre (maxi 2,00 min) 1 variation adage sur demi-pointes (maxi 1,50 min)
SUPERIEUR :	1 variation du Répertoire ou 1 variation libre (maxi 2,00 min) et 1 variation adage (maxi 2,00 min)
PROFESSIONNEL :	2 variations du Répertoire ou 1 variation du Répertoire et 1 variation libre (maxi 2,15 min)

Les professeurs peuvent présenter la même variation pour plusieurs candidats.

LES VARIATIONS LIBRES ET ADAGES DOIVENT ÊTRE DE BASE CLASSIQUE.

Les variations du Répertoire ne sont autorisées que dans les niveaux SUPERIEUR et PROFESSIONNEL.

ARTICLE IV

TENUES

ELIMINATOIRES FILLES :	Justaucorps clair, sans manche, jupette courte autorisée (pas de costume)
ELIMINATOIRES GARCONS :	T-shirt blanc, collant noir ou gris (pas de costume)
FINALES FILLES-GARCONS :	En costume de scène pour les variations Pour l'adage : Justaucorps clair, sans manche, jupette courte autorisée pour les filles et T-shirt blanc, collant noir ou gris pour les garçons.

ARTICLE V

DEROULEMENT DES EPREUVES

PREPARATOIRE et ETUDE :	Même variation pour l'éliminatoire et la finale.
ESPOIR :	Variation libre pour l'éliminatoire. Les deux variations - adage en premier - pour la finale.
SUPERIEUR :	Variation libre ou du Répertoire pour l'éliminatoire - adage en premier pour la finale - puis la variation de l'éliminatoire.
PROFESSIONNEL :	Une variation du Répertoire ou libre pour l'éliminatoire et les deux variations pour la finale.

N.B. : Les prises de vue et photos sont strictement interdites. Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vue, photos, vidéo, télévision, réalisées durant le concours.

ARTICLE VI

Les variations du Répertoire pour les catégories SUPERIEUR et PROFESSIONNEL sont à choisir parmi les variations du Répertoire Classique, et doivent être conformes à l'une des versions originales du Répertoire.

ARTICLE VII

Les candidats doivent remettre un CD par variation comportant l'enregistrement de chacune des variations. Indiquer sur le CD : le nom, le prénom, le niveau, le type de variation (Libre, Adage, Répertoire).

Note importante : Ne pas utiliser de CD RW.

Pour les PROFESSIONNELS, indiquer la variation du Répertoire ou Libre que vous présentez en éliminatoire.

Prévoir un double de vos CD, en cas de problème. Les CD oubliés seront considérés comme perdus.

ARTICLE VIII

Les candidats ayant obtenu le "*Grand Prix du Chausson d'Or*" doivent se présenter dans la catégorie au-dessus de celle dont ils ont été lauréats. Les candidats ayant obtenu un "*Chausson d'Or*" peuvent se présenter dans la catégorie correspondant à leur âge.

ARTICLE IX

NOTATION

Les notes sont attribuées sur la base de :

- 20 points sur la TECHNIQUE
- 20 points sur l'ARTISTIQUE

Le classement sera obtenu par addition des points attribués à chaque passage. Pour les candidats du niveau PREPARATOIRE, il ne sera attribué qu'une seule note.

ORDRE DE PASSAGE : Par ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort.

ARTICLE X

LE JURY

Le jury sera composé de personnalités du monde de la danse. A ce jury sera adjoint des personnalités du monde artistique, qui décerneront le "*Prix Artistique*".

Le jury est libre de ses appréciations, et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Les applaudissements sont interdits.

ARTICLE XI

PRIX

GRAND PRIX du CHAUSSON D'OR	500 Euros
PRIX ARTISTIQUE SONIA RYKIEL	300 Euros
GRAND PRIX JANINE STANLOWA	300 Euros

PROFESSIONNEL

PREMIER PRIX CHAUSSON D'OR	400 Euros
DEUXIEME PRIX CHAUSSON D'ARGENT	300 Euros
TROISIEME PRIX CHAUSSON DE BRONZE	200 Euros

SUPERIEUR et ESPOIR

PREMIER PRIX CHAUSSON D'OR	300 Euros
DEUXIEME PRIX CHAUSSON D'ARGENT	200 Euros
TROISIEME PRIX CHAUSSON DE BRONZE	150 Euros

Le jury a la liberté d'attribuer ou non les prix

ARTICLE XII

INSCRIPTION

Les candidats désirant s'inscrire au CONCOURS, doivent retourner, remplie et signée, la demande d'inscription avant le 25 mars 2010. Joindre une photocopie de la carte d'identité.

Le droit d'inscription est fixé à : **50 Euros**. *En aucun cas cette somme ne sera restituée.*

La responsabilité du Concours ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne, ou subi par elle, y compris candidats et accompagnateurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés dans le cadre du concours.

BILLETS

En vente le jour même :	DEMI-FINALE :	12 Euros
	FINALE :	15 Euros

Les candidats ne paient pas de droit d'entrée sur présentation de leur badge (ce badge leur sera remis lors de l'accueil des candidats le vendredi).